

ABONNEMENTS
Un an Six mois
Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12.— » 6.—
Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds
On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES
suisse 20 ct., offres et demandes
de places 40 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

L'état des affaires

Après une période de dépression, suite de la panique qui, un peu partout, accompagna le commencement de l'état de guerre, la vie économique des nations a une tendance à reprendre un cours plus normal. Ce n'est pas que l'équilibre soit près de se rétablir; mais l'arrêt complet des affaires n'est plus constaté nulle part et sauf sur le théâtre des hostilités, le commerce et l'industrie font mine de montrer un peu d'activité.

Le monde civilisé est, dans son ensemble, directement ou par répercussion, atteint par l'épouvantable catastrophe que l'esprit de domination et le désir de suprématie a déchaînée et qui menace de s'étendre encore. Mais l'humanité ne peut vivre sans travail et, si tout ce qui constitue le commerce et l'industrie en temps normal est encore paralysé, la vie reprend ses droits, le courage des producteurs renaît et les échanges recommencent, mais bien timidement, car deux éléments essentiels de la marche des affaires font encore défaut: la possibilité de faire arriver sans trop de risques les produits partout où ils sont demandés et la certitude qu'ils seront payés, dans un avenir plus ou moins long, tout au moins.

En ce qui concerne l'acheminement des envois, la sécurité n'est absolument complète nulle part; l'augmentation des primes d'assurances en est la preuve. Quant à la certitude d'être payé, il ne faut pas prétendre la réaliser actuellement, alors qu'en temps normal et même dans les périodes de bonnes affaires, certains risques sont inhérents aux transactions commerciales. C'est une question de confiance.

En ce qui concerne l'horlogerie, certains pays n'ont pas arrêté complètement leurs demandes. Même des pays belligérants, des commandes à exécuter sans retard, sont remises à nos fabricants; mais il s'agit de les faire parvenir à destination et ce n'est pas chose facile, comme par exemple à destination de la Russie, que la fermeture des Dardanelles a presque complètement isolé du monde.

Mais, de ce côté là, la situation semble en voie d'amélioration, grâce à des initiatives particulières.

Lors d'une récente conférence à la Chambre suisse de l'horlogerie, M. G. Rahm qui a, en qualité de commissaire fédéral, accompagné deux convois de Suisses retournant en Russie et qui est à la veille de rentrer de son second voyage, se met à la disposition des exportateurs de montres suisses en Russie pour convoyer, par une voie sûre, des envois groupés et pour s'occuper — ce qui est tout aussi utile que de faire de nouvelles expéditions — de la rentrée des créances. La Chambre suisse de l'horlogerie s'est mise en rapport avec le groupement des fabricants exportant en Russie, qui étudie la question.

D'autre part, la maison A. Natural, Le-Coultré & Cie, agence de transports internationaux, Centralbahnplatz, à Bâle, a communiqué à la Chambre, qu'après de laborieuses démarches, elle a pu trouver une route permettant d'expédier de l'horlogerie suisse en Russie et qu'elle est à même de garantir ces envois contre tous risques, moyennant une prime d'assurance qui ne dépassera pas 3 ou 3 1/2 %. La voie d'acheminement serait Bâle-Lubeck par chemin de fer; Lubeck-Stockholm par vapeur demi-hebdomadaire et de Stockholm à un port finlandais, Raumo ou Mantyluoto.

La question des envois d'horlogerie en Russie, semble être résolue et nos fabricants ont le choix entre des envois groupés et convoyés, ou l'utilisation des services d'une agence de transports internationaux. Nous sommes heureux de pouvoir le leur communiquer.

Les projets financiers au Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a tenu samedi soir de 4 à 6 heures une séance extraordinaire dans laquelle il a examiné et approuvé le projet de préface au message accompagnant le budget de la Confédération pour l'année 1915. Cette préface est tout un programme politique et financier destiné à orienter le

public sur les mesures déjà prises sur les conséquences financières de la crise actuelle et sur les projets qui seront soumis à l'approbation du peuple et des cantons.

Le Conseil fédéral a approuvé le projet présenté et auquel son auteur, M. le conseiller fédéral Motta, s'est réservé d'ajouter quelques détails complémentaires. La préface sera imprimée et distribuée à la presse cette semaine.

Le budget tel qu'il a été adopté par le Conseil fédéral solde par un déficit de 23 millions et demi. Ce solde eut atteint une somme de 31 millions de francs si, pour 1915, à cause de la mobilisation, on n'avait pu éliminer les dépenses pour les cours de répétition et des cadres, et économiser ainsi plus de huit millions de francs.

Le Conseil fédéral estime que pour rétablir l'équilibre financier de la Confédération, il faudra procurer de nouvelles ressources et des économies pour la somme de 30 millions de francs. Il a approuvé le programme présenté par le Département fédéral des finances en vue d'obtenir cette somme. Ce programme prévoit, dans ses grandes lignes, les mesures suivantes :

1. Economies à réaliser dans l'administration générale, dans les régies, et limitation des subventions produisant ensemble une économie de 5 millions de francs.

2. Augmentation du rendement des postes, télégraphes, téléphones et des douanes; profit prévu: 6 millions de francs.

3. Monopole du tabac: produit 15 millions de francs.

4. Réduction de la dette fédérale par le prélèvement d'un impôt de guerre à prélever une seule fois, produisant une réduction annuelle des services des intérêts et amortissements de 4 millions de francs.

Total: 30 millions.

Tous les Etats d'Europe émettent de nouveaux emprunts formidables. Tous les gouvernements étudient les moyens d'augmenter leurs ressources, et tous les peuples se préparent à faire les sacrifices nécessaires. La Suisse ne peut pas se soustraire à cette nécessité générale.

La situation financière

Dans un message aux Chambres fédérales, le Conseil fédéral propose d'approuver un arrêté portant approbation des budgets d'exploitation (recettes 167,585,000, dépenses 128,848,000 fr.), du compte de profits et pertes (recettes 48,241,000 fr., dépenses 78,080,000 fr.), du compte de construction (17,946,000 fr.), sous réserves d'une augmentation de 9 1/2 millions pour le cas d'une amélioration de la situation financière; des dépenses du compte de capital (25,179,000 fr.) ainsi que du programme financier prévoyant comme besoins de trésorerie pour 1915 une somme de 75 millions de francs à se procurer par un emprunt temporaire ou par un emprunt consolidé.

Bons de caisse fédéraux

La direction générale de la Banque nationale suisse a décidé jeudi dernier 18 courant, de mettre en circulation dès le 25 novembre, des bons de caisse de fr. 25.— de la Caisse de prêts de la Confédération suisse. Selon l'arrêté du Conseil fédéral du 9 septembre, ces bons ont cours légal. En conséquence tout paiement fait au moyen de ces bons a force libératoire dans le pays. Les bons portent la signature du chef du Département fédéral des finances et celle du directeur du service fédéral de caisse et de comptabilité. Ce dernier signe pour la Caisse d'Etat fédérale.

Budget de la Confédération

Le budget établi par le Conseil fédéral pour l'année 1915 prévoit des recettes d'un montant de fr. 76,490,000 et des dépenses d'un montant de fr. 99,990,000, d'où résulterait un excédent présumé des dépenses de fr. 23,500,000. Nous en donnons ci-dessous les chiffres principaux:

Recettes: Revenues des immeubles et des capitaux: fr. 6,516,664, administration générale: fr. 117,700, départements: fr. 68,359,875, divers: fr. 1,495,761.

Dépenses: Service de la dette: 10,056,680 fr., administration générale: fr. 1,536,000, départements: 88,350,286, divers: fr. 47,034.

Il y a surtout lieu de prévoir une très forte diminution dans les recettes d'exploitation des douanes, des postes, des télégraphes et des téléphones.

L'emprunt anglais

Le prospectus de l'emprunt de guerre anglais vient de paraître. Le montant total de l'emprunt s'élève à 350 millions de Liv. st., soit 8.750.000.000 de francs, dont un montant de 100 millions de Liv. st. soit 2 milliards 500 millions de francs, ont déjà été placés ferme. Le taux d'intérêt est fixé à 3 1/2 % et le prix d'émission à 95 %.

L'emprunt est remboursable au plus tard en mars 1928. Le gouvernement britannique s'est toutefois réservé le droit de dénonciation à partir de 1925, moyennant préavis de trois mois. Les titres seront au porteur ou nominatifs, selon le désir exprimé par le souscripteur. Le versement sera à effectuer comme suit: 2 % à la souscription, 3 % le 7 décembre 1914 et en suite 10 % tous les quinze jours jusqu'au 25 avril 1915. On peut se libérer intégralement à partir du 7 décembre sous déclaration d'un escompte calculé à 3 % l'an. Ce premier coupon, représentant les intérêts sur les versements échelonnés, écherra le 1^{er} mars prochain.

Le succès de l'emprunt de guerre anglais est formidable et dépasse toute espérance, mais les chiffres définitifs ne sont pas encore connus.

L'emprunt autrichien

Les journaux évaluent les souscriptions à l'emprunt de guerre reçues pendant la première semaine à 1.200.000.000 couronnes. Ils annoncent que la souscription a eu un résultat tout aussi favorable en Hongrie et que maintenant déjà le total des souscriptions reçues dans l'empire dépasse la somme attendue.

Les moratoires à l'étranger

Argentine. — Le gouvernement a décrété un moratoire par lequel l'échéance de toutes les dettes payables à l'étranger, soit en France, Angleterre, Belgique, Russie, Suisse, Italie, Brésil, Uruguay, Autriche-Hongrie et Allemagne a été prorogée jusqu'à la conclusion de la paix.

Belgique. — 21 octobre. Le moratoire relatif aux effets de change a été prolongé jusqu'au 30 novembre 1914. Les délais pendant lesquels doivent être faits les protêts et tous actes concernant les recours sont prorogés jusqu'à cette date.

France. — L'ensemble des décrets pris en vertu des dispositions de la loi du 5 août 1914 concernant les prorogations des échéances et le retrait des dépôts espèces dans les banques et les établissements de crédit, a été déclaré, par des décrets particuliers, applicable aux *Colonies françaises*. Tel est aussi le cas *a* du décret du 27 septembre apportant à la législation dite du « moratorium » certaines modifications et ayant été mis en vigueur dans les possessions françaises d'outre-mer par décret du 5 novembre 1914.

Portugal. — Décret du 10 août 1914. — Art. 1. — Il est accordé aux paiements en monnaie étrangère, (chèques, effets, compte-courant et opérations de changes) un sursis de 60 jours, sans protêt. Le taux de l'intérêt est fixé par la Banque du Portugal.

La prolongation date du jour de l'échéance.

Art. 2. — La législation contraire est suspendue.

— Le ministre de la justice, par décret du 27 août 1914, a fait savoir que la prorogation de 60 jours, mentionnée à l'art. 1^{er} du décret précité, portait sur toutes les opérations de change faites jusqu'au jour du décret.

— La prorogation accordée de 60 jours est prolongée, par décret du 24 septembre, de 30 jours et selon communication du Consulat général de Suisse à Lisbonne, une nouvelle prolongation de deux mois, soit jusqu'au 10 janvier 1915, a été accordée.

Les paiements russes à l'étranger

Le ministère des finances russe, prenant en considération l'absence d'un marché du change pour la Russie, a décidé de régulariser les paiements à effectuer par le commerce russe en France et en Angleterre, en mettant, à la disposition des commerçants, de l'or français ou anglais au cours fixe de 42 copecks pour le rouble.

Commerce avec et par l'Italie

(Communiqué du Département du Commerce).

La nouvelle et parvenue d'Italie que les marchandises débarquées dans divers ports, marchandises pour la Suisse et provisoirement retenues, seront acheminées à destination. Le gouvernement italien a bien voulu en outre faire des déclarations de principe touchant le maintien du transit. Partageant le point de vue suisse, le gouvernement royal a relevé notamment à cette occasion, qu'en ce qui concerne le commerce réciproque, le traité de commerce du 13 juillet 1904, qui fixe le principe du libre trafic entre et par les deux pays, faisait également règle dans les circonstances présentes. Les explications données permettent donc d'admettre que l'entrée des marchandises de et par l'Italie en Suisse reste ouverte.

Il est vrai que le gouvernement italien a soumis aux dispositions de son décret d'interdiction d'exportation le transit indirect des marchandises d'outre-mer. Conformément à cette décision, les marchandises arrivant dans un port italien pourvues de connaissements dans lesquels l'Italie est seule désignée comme pays de destination ou ne contenant pas d'indications précises sur le pays de destination ne seront pas acheminées à l'étranger moyennant des déclarations en transit ou après avoir été rechargées. Il est, en conséquence, indispensable à l'avenir que, pour les envois à destination de Suisse, les connaissements — qu'ils soient à ordre ou à l'adresse d'un destinataire déterminé — mentionnent expressément, sans qu'aucun doute ne puisse subsister et dès le départ du bateau que les marchandises sont destinées à la Suisse. Une fois cette condition remplie, c'est-à-dire toutes les fois que les papiers de bord mentionnent que la

Suisse est le pays de destination définitive de la marchandise, aucune difficulté ne sera apportée au transit par l'Italie de l'envoi en question. Le Département du commerce cherche à obtenir qu'une exception soit faite en faveur des envois en mer déjà au moment de la promulgation du décret italien, soit leur admission au transit même si les papiers de bord les concernant n'obtempéraient pas aux prescriptions précitées, celles-ci n'ayant pu être connues déjà lors du départ du navire. Le commerce suisse est instamment invité à observer ces prescriptions; dans ce cas et conformément aux déclarations reçues, l'approvisionnement ultérieur du pays en denrées alimentaires et matières premières n'aura pas à souffrir de sérieuses difficultés de la part de l'Italie.

Exportation de houille de la France

Par décision du Ministère des travaux publics toutes les houillères françaises occupant des ouvriers mineurs en vertu d'un sursis d'appel, accordé par l'autorité militaire, doivent s'abstenir de toute livraison à l'exportation des combustibles nécessaires à la consommation nationale.

Variété

Le droit des petites nations.

On reçoit de Christiania le résumé suivant, qu'en Suisse on lira avec le plus vif intérêt, de la conférence faite par l'illustre explorateur Nansen à l'Université de Christiania, en présence du roi Haakon et de la reine de Norvège.

« Ce n'est pas un simple hasard qui a fait éclater la guerre actuelle, au sujet de deux petites nations, la Serbie et la Belgique. On a souvent posé la question du droit à l'existence des petites nations lorsqu'elles se trouvent devenir un obstacle aux desseins des grandes puissances. On a souvent répondu, en s'appuyant sur la loi biologique de la survivance du plus apte, que le droit du plus fort était fondé. C'est, dit Nansen, une véritable hérésie, car la qualité seule importe et non la quantité. Supposons un immense Etat nègre, en possession des armements les plus modernes. Aurait-il le droit d'écraser un petit peuple européen infiniment supérieur par la culture? Non, le nombre peut donner la puissance, mais ne crée pas le droit. C'est par une fausse appréciation du progrès humain que certaines petites nations ont prétendu devoir s'effacer devant le développement d'un puissant voisin. Par exemple pour la possession d'un port avantageux. Elles ont pu y trouver de grands profits matériels; cependant un peuple ne vit pas de pain seulement.

« Il y a quelque chose qu'on peut appeler « l'âme d'un peuple » et qui doit avant tout être préservé. La nation qui attende à l'indépendance morale d'une autre nation commet un assassinat.

« Comment ont-ils appris l'Histoire ceux qui soutiennent que les petits peuples doivent être sacrifiés aux grands? Turgot a dit que c'est dans les petits Etats que se développent les saines doctrines de gouvernement, que l'égalité est observée et que l'esprit humain fait les plus importants progrès. On ne peut nier que la facilité moderne des communications ne tende à former des agrégats de plus en plus importants. Il peut y avoir là des avantages, mais aussi un danger, car les particularités, les qualités propres des différentes races tendent ainsi à disparaître. Quelle certitude de vérité aura le citoyen de l'Etat du monde avec une seule culture, un seul genre de développement, lorsqu'il n'aura plus d'échange d'idées diverses? L'autofécondation est contraire à la nature et conduit à la stérilité. Que seraient les admirables études zoologiques et biologiques allemandes sans la fécondation des Darwin, des Spencer Wallace? Que serait la bactériologie allemande sans Pasteur? La chimie, sans Lavoisier? La physique, sans Newton? Et Kant n'a-t-il pas bâti sur la pensée anglaise? Goethe et Schiller eux-mêmes que ne doivent-ils pas à Shakespeare! Même la Marguerite de *Faust* vient de la littérature anglaise.

« Dans les petits pays il est plus que dans les grands facile de faire passer les idées dans le domaine pratique. La multiplicité des petits Etats permet la multiplicité des essais pour arriver à

des résultats utiles. Rappelons-nous les Républiques italiennes du moyen âge, les villes libres allemandes, *les cantons suisses*, la Hollande à notre époque. Ainsi, les petits Etats sont des sortes de laboratoires politiques (*referendum suisse*, lois sociales de la Nouvelle-Zélande, essais australiens pour réconcilier le referendum et le parlementarisme).

« Prenons l'idée de l'égalité devant la loi. Elle vient des petites républiques grecques et c'est de Genève que Rousseau combat pour elle. Peut-on imaginer le développement politique moderne sans Rousseau? L'Angleterre de Shakespeare n'était pas plus grande que la Suède d'aujourd'hui. Londres était grand alors comme l'était le Christiania d'Ibsen. L'Allemagne n'était pas la grande Allemagne quand elle nous a donné Bach, Goethe, Schiller, Kant. Il n'y avait que des petits Etats comme Weimar.

« Concluons que les petites nations ont le droit d'exister à côté des grandes. Elles en ont non seulement le droit, mais le devoir. Le raisonnement qui conduit à ne pas se défendre est mauvais. Non seulement parce que c'est celui de l'esclave, mais parce qu'il nous fait renoncer au plus saint devoir. La perte de notre vie individuelle est sans importance, quand il s'agit de conserver la vie de la communauté. Il y a de lourds sacrifices à faire pour un petit peuple qui veut assurer sa défense, mais c'est de l'argent bien employé. Il est une chose plus précieuse que notre vie, c'est l'héritage de culture que nous avons à transmettre à la postérité. Là est le droit des petites nations à l'existence. Malheur au jour où les petites nations disparaîtraient du monde! »

La population suisse en 1912

Selon les tables du Bureau fédéral de statistique, la population domiciliée en Suisse en 1912 était de 3,831,220 âmes, ce qui représente une augmentation de 75,000 habitants sur le dernier recensement. Il y a eu 27,843 mariages (27,809

en 1911), 95,171 (94,185) naissances et 54,102 (59,619) décès. La forte diminution du nombre des décès est frappante.

Service postal

Les objets de la poste aux lettres à destination de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Turquie, lesquels ont été dirigés, dès le commencement d'août, par la voie d'Italie-Grèce, sont de nouveau acheminés, comme auparavant, via Autriche-Hongrie. Il en résulte une amélioration sensible des correspondances pour les pays pré-nommés.

Actuellement, il n'existe plus de relations postales pour les possessions et protectorats allemands en Afrique. Les objets de correspondance de toute espèce à destination du Togo, de Camerun, de l'Afrique allemande orientale et du Sud-Ouest ne peuvent, par suite, plus être acceptée à l'expédition jusqu'à nouvel ordre.

A partir du 1^{er} décembre prochain, il sera fait, environ une fois par semaine, des expéditions d'objets de la poste aux lettres, dans les dépêches closes, de Suisse pour le bureau postal chinois de Shanghai. Leur transmission aura lieu par la voie de Naples-New-York-San Francisco (ou Seattle-Pacific) et par l'intermédiaire de Paquebots italiens et américains (c'est-à-dire de paquebots neutres).

Les expéditions en dépêches closes, de Suisse pour les bureaux postaux britanniques de Hong-kong et de Shanghai qui suivent actuellement la voie de mer Egypte-Singapore, sont maintenues, jusqu'à nouvel avis, sans modifications.

Correspondance avec le Département fédéral du commerce

Nous rappelons que, dans l'intérêt d'une solution rapide des affaires à traiter, les lettres adressées au Département fédéral du commerce doivent être accompagnées de plusieurs copies.

Nouvelles diverses

Monopole du tabac. — Dimanche passé, M. le conseiller national Greulich a recommandé le monopole du tabac à Menziken (Argovie) à 400 ouvriers des fabriques de tabac de la localité. Un correspondant du *Bund* constate que l'orateur a eu peu de succès. Les ouvriers sont convaincus — cela résulte de la discussion intervenue — que le monopole n'améliorera pas leur situation.

Liste des dessins et modèles

Dépôts.

- N° 24808. 15 octobre 1914, 11 h. a. — Cacheté. — 4 modèles. — Insignes. — V^{ve} Marie Pavesi, Genève (Suisse).
- N° 24813. 17 octobre 1914, 10 h. a. — Ouvert. — 1 modèle. — Petites pièces à musique à ressort. — Albert Reuge, Ste-Croix (Suisse).
- N° 24814. 20 octobre 1914, 5 h. p. — Ouvert. — 10 dessins. — Décors de cadrans métal et émail, et de boîtes de montres. — *Fabrique d'horlogerie «La Glycine»*, Bienne (Suisse).
- N° 24837. 26 octobre 1914, 11 h. a. — Ouvert. — 3 modèles. — Instruments de mesure. — *Henri Coullery*, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

Vient de paraître, en 3 fascicules: Ce que tout consommateur, tout commerçant, tout industriel doit connaître en électricité.

1. L'Électricité commerciale,
 2. L'Électricité domestique,
 3. L'Électricité industrielle.
- par M. LAUPEZ, de l'Ecole polytechnique. Illustré de nombreux dessins. Prix: Chaque fascicule fr. 1.50 pris au bureau; fr. 1.70 contre remboursement. Les trois ensemble, pris au bureau fr. 3.75; contre remboursement fr. 4.—
Librairie-Papeterie HAEFELI & C
La Chaux-de-Fonds.

CHANGEMENT DE DOMICILE
Les bureaux de
E. D. Elias
Horlogerie en gros. Exportation
sont transférés
Heerengracht 555
Amsterdam
FABRIQUE AURÉOLE
Ph. WOLF
La Chaux-de-Fonds

Bracelets ancre. Qualité supérieure.



RUSSIE
Deux Suisses partant prochainement en voyage d'affaires pour la Russie par la Suède, se chargeront de commissions, missions.
Ecrire s. chiffres Y5074L à Haasenstein & Vogler, Lausanne.

BRACELETS à anses
14 lignes, nickel et acier
Numa Jeannin
Fleurier (Suisse) 3838

Commis-comptable
cherche engagement

dans maison sérieuse. Connaissance approfondie de la correspondance anglaise, des travaux de bureau, ainsi que de la clientèle selecte de l'Angleterre et ses colonies. (Grossistes, 1/2 grossistes et détaillants).

Très longue expérience
de tous les genres pour ces pays là, (montres système terminage et montres de fabrique).
Certificats 1^{re} valeur à disposition. Entrée à convenir.
S'adresser sous H 15627 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3859

Qui peut fournir ?
CABINETS POUR PENDULETTES
en métal argenté, grandeur 6 c/m de hauteur sur 4 1/2 c/m de largeur.
Prière de faire les offres avec prix pour séries sous chiffres H 22700 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3858

Matière lumineuse radio-active
d'un pouvoir d'éclairage extraordinairement fort, préparée d'après un nouveau procédé, est fournie par une usine capable. Les demandes sont à adresser sous chiffres T 161 à Haasenstein & Vogler A. G., Berlin W. 35. 3853

Cherchons fabricant ou termineur pouvant établir des

mouvements

24 lignes 8 jours, genre Roskopf ou autre, avantageux et en série.
Offres s. chiffres H 22661 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3851

Fabricants d'horlogerie

Désirez-vous un bel échantillonnage de montres bracelets? Adressez-vous pour vos boîtes à la

Fabrique Maeder & Buttet, Bienne

Livraison rapide en boîtes fantaisies de toutes formes, carrées, octogones, ovales et tonneaux glaces rondes et de forme en plaqué or, argent, émail, niel, acier et métal de 9 à 11 lignes.
Calottes bracelets plaqué or, prix spéciaux par série. Grande variation. Echantillons sur demande. H1606U 3862

Bracelets 13 lig. ancre calottes

13 lig. ancre et cyl., métal et argent avec et sans radium. Très pressant.
Offres s. chiffres H 22703 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3860

Horlogerie Ariste Racine

Crêt 24, LA CHAUX-DE-FONDS.
Téléphone. 16.40, Adr. télég. Enicar.
On demande
offres et échantillons en Calottes 12 à 14" nickel et acier.
S'adresser s. H 15629 C à Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds.

Trempeur

Un trempeur expérimenté, connaissant à fond la trempe de toutes les pièces d'horlogerie, des étampes, de l'outillage et des pièces de machines **cherche occupation** dans son métier, pour l'après-midi.
S'adresser sous H 15623 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

CADRANS RADIUM

MÉTAL ET ÉMAIL

Prix sans concurrence

Fabrique de Cadrons Métalliques S. A.

BIENNE

H 893 U

== 9, Rue Neuve, 9 ==

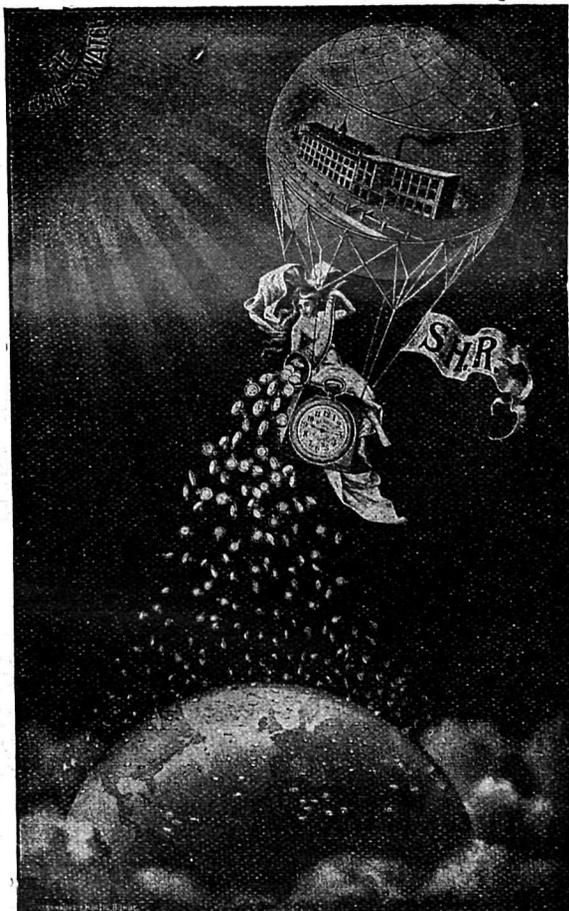
3861

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

3130

Reconvilier Watch Co (S. A.) H 5096 J

Tous les genres **Roskopf**



Tous les genres **Roskopf**

Essayer notre montre
C'est l'adopter

BANQUE CANTONALE NEUCHÂTELOISE

NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

La Banque Cantonale Neuchâtelaise traite toutes les opérations de banque.

Elle ouvre des **comptes-courants** débiteurs et créditeurs.

Elle fait des **prêts** sur hypothèques, sur cédules et sur billets.

Elle délivre des **bons de dépôt** à 1, 2, et 3 ans au taux de 4 1/2 % l'an. Ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme.

Elle reçoit les dépôts sur **livrets d'épargne** à 4 % l'an jusqu'à fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.

Elle s'occupe de la **gérance de fortunes** et soigne l'**achat, la vente et la garde de titres** à des conditions très modérées.

Elle délivre des **chèques** et **lettres de crédit** sur toutes les villes importantes du globe.

Elle négocie les **monnaies** et **billets de banque étrangers**.

Elle fait le commerce des **matières d'or, d'argent et de platine**. Or fin pour doreurs. H 20035 C 3265

Pignons Pivotages Décolletages

H 30012X de précision
sont livrés rapidement
par **RODÉ-STUCKY**,
10, Rue St-Jean, Genève.

Fabrique d'horlogerie offre montres cylindres à vue 6 trous

en métal extra blanc, acier et bronze 18 lignes (éventuellement aussi 16 lignes). Spécialité genre français et anglais. Très bonne qualité garantie. Réglage à 2 minutes. Livraisons régulières et suivies.

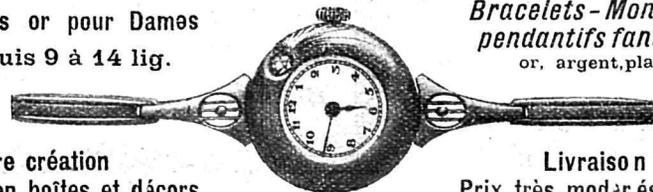
Offres s. chiffres H 15612 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3847

G. Kung-Champod & Cie

Rue du Grenier 32 - La Chaux-de-Fonds - Rue du Grenier 32

Montres or pour Dames
depuis 9 à 14 lig.

Bracelets - Montres et
pendantifs fantaisies
or, argent, plaqué



Dernière création
en boîtes et décors

Livraison prompte
Prix très modérés